



Convention Territoriale de Lyon *La Synthèse*

2024/2030

Engagements Quartiers 2030

Préambule

Les institutions publiques et leurs partenaires associatifs et habitants s'engagent au service de la cohésion sociale et territoriale en définissant ensemble les quartiers qui doivent faire l'objet d'une priorisation de leur action tant pour le développement de ces quartiers que pour la bonne intégration de tous les quartiers dans la société lyonnaise.

La nouvelle géographie prioritaire de Lyon pour la période 2024-2030 concerne désormais 12 quartiers en politique de la ville (QPV), qui représentent 8 % de la population lyonnaise. Tandis que deux nouveaux quartiers – Laënnec dans le 8e arrondissement et la Vallonnière dans le 9e arrondissement – sont nouvellement créés, cinq quartiers déjà existants voient leurs périmètres respectifs étendus – Sœur Janin dans le 5e arrondissement, Cités sociales de Gerland dans le 7e arrondissement, Moulin à Vent et Etats-Unis dans le 8e arrondissement, et la Duchère dans le 9e arrondissement.

Cette évolution, qui correspond à une croissance de population de 15 % par rapport à la géographie prioritaire 2015-2022, traduit une dégradation de la situation sociale dans les quartiers les plus marqués par la pauvreté et le cumul vécu des inégalités (scolaires, sanitaires, professionnelles, environnementales...) que subissent leurs habitantes et habitants et une polarisation de nos sociétés urbaines. Cette situation constitue un défi majeur pour la cohésion sociale et territoriale au sein des quartiers, mais aussi entre les quartiers et le reste de la commune et de l'agglomération lyonnaise..

La Convention territoriale de Lyon (CTL), en cohérence avec le Contrat de ville de la Métropole de Lyon, constitue pour la période 2024-2030 le cadre contractuel fixant les priorités d'intervention de l'ensemble des partenaires signataires dans les quartiers prioritaires de Lyon. Elaborée en concertation avec habitants et les habitantes, la CTL repose sur trois composantes. Les projets de territoires formulent, pour chaque quartier, les grands défis du territoire. Les volets thématiques traduisent quant à eux l'impératif d'engagement du droit commun pour répondre aux défis des projets de territoire, en fixant les orientations de chaque politique publique sur les quartiers prioritaires.

Enfin, les axes transversaux, au nombre de quatre, donnent les grandes priorités traversant l'ensemble des projets de territoires et des volets thématiques. Parmi elles, la participation habitante et citoyenne, la transition écologique, les jeunes, mais aussi l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours et les discriminations sont ainsi au cœur des enjeux portés par cette nouvelle convention.

Sommaire

1. Focus Politique de la ville	7
2. L'élaboration de la Convention territoriale de Lyon	8
3. Une nouvelle géographie prioritaire à Lyon en 2024	9
4. Une Convention reposant sur 3 composantes	10

Les grands défis par territoires

1. La Duchère.....	12
2. Gorge de Loup (Vaise).....	13
3. La Vallonnière.....	14
4. Le Vergoin.....	15
5. Soeur Janin (Jeunet & Ménival)	16
6. Moulin à Vent	17
7. Les Etats-Unis	18
8. Langlet-Santy	19
9. Mermoz	20
10. Laënnec.....	21
11. Moncey-Voltaire-Guillotière.....	22
12. Cités sociales de Gerland.....	23

Les axes stratégiques transversaux

1. Les jeunesses	25
2. La transition écologique	26
3. L'accès aux droits	27
4. La participation citoyenne	28

Les volets thématiques

1. Lien social.....	30
2. Santé.....	31
3. Petite enfance	32
4. Education	33
5. Prévention-sécurité.....	34
6. Emploi-insertion	35
7. Habitat-Renouvellement Urbain.....	36
8. Développement économique	37
9. GSUP	38
11. Seniors.....	39
12. Sports.....	40
13. Culture.....	41

La gouvernance de la CTL	42
---------------------------------------	-----------

Une CTL porteuse de transformations	43
--	-----------

Focus

Politique de la ville

A qui s'adresse-t-elle ?

Une politique spécifiquement mise en œuvre au sein des quartiers prioritaires (QPV)

Pour quels objectifs ?

Une politique qui vise à réduire les inégalités et les écarts de développement au sein des territoires

Une politique qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants et des habitantes

Une politique qui vise à renforcer la cohésion sociale et territoriale au sein de nos villes

Par quelles modalités ?

La conduite d'une politique globale sur tous les pans du droit commun

À travers des projets conduits sur chaque quartier et réunissant une pluralité d'acteurs

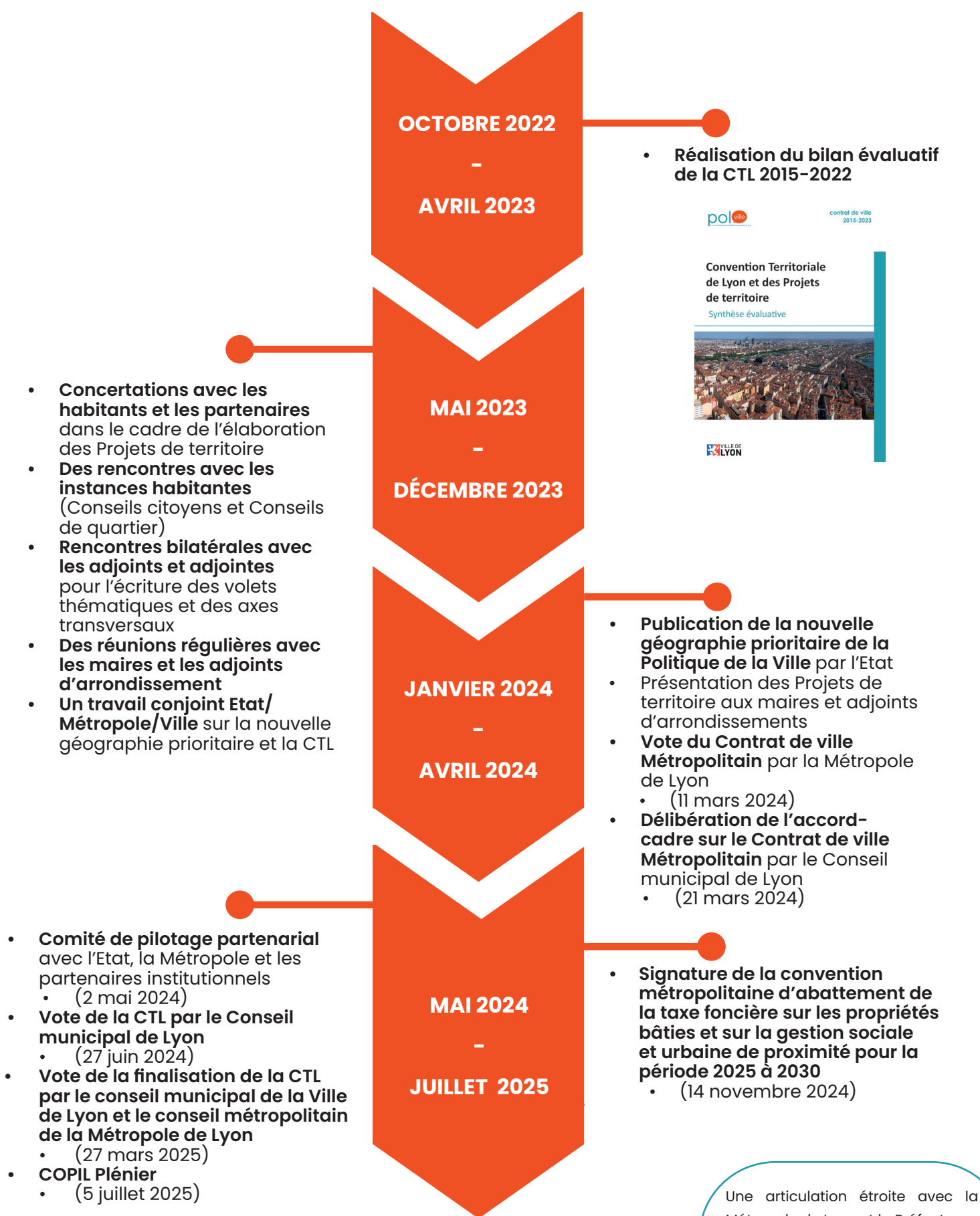
Les QPV sont identifiés par l'Etat à partir de deux critères :

- Un critère démographique : le seuil minimal est de 1 000 habitants
- Un critère de revenu par habitant : un niveau de revenu médian inférieur à 13 300€ annuels par unité de consommation



L'élaboration de la Convention Territoriale de Lyon

un projet transversal, participatif et partenarial



Une articulation étroite avec la Métropole de Lyon et la Préfecture

MÉTROPOLÉ
GRAND LYON

PRÉFÈTE
DU RHÔNE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Une nouvelle géographie prioritaire à Lyon en 2024

Création de nouveaux QPV :

- Laennec (8e)
- La Vallonnière (9e)

Extensions de QPV :

- Cités sociales de Gerland (7e)
- Moulin à Vent (8e)
- Etats-Unis (8e)
- La Duchère (9e)
- Sœur Janin (5e)

Croissance de population à

+15 %, qui correspondrait à environ

5 000 habitants et habitantes

supplémentaires, ce qui porterait

le nombre estimé d'habitants en

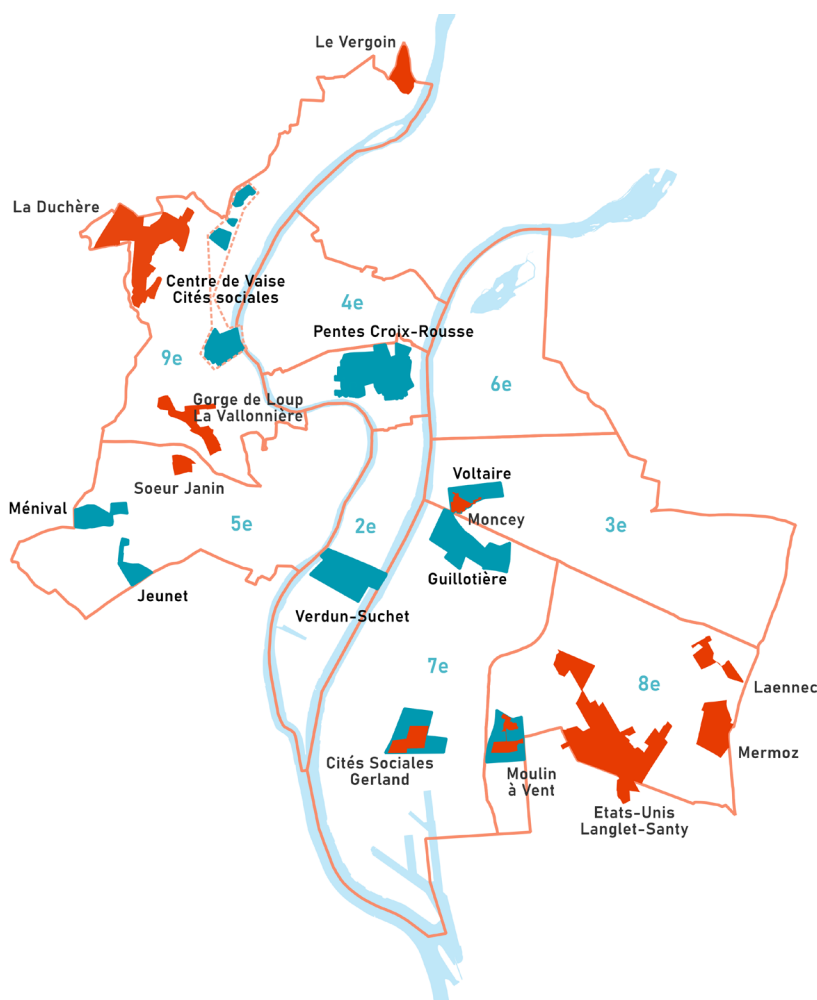
QPV à 38 489 (soit environ 7% de

la population)

4 projets de territoires ont été

élaborés en 2024 :

- Moncey (Voltaire-Guillotière), en articulation avec le projet Péri
- Cités sociales de Gerland, en articulation avec le projet Cité Jardin
- Laennec
- La Vallonnière



Une Convention territoriale reposant sur trois composantes



**Les projets de
territoires**

- Les projets de territoire formulent les **grands défis du territoire** sur la période 2024-2030, élaborés en concertation avec les habitantes et habitants
- Ils s'inscrivent dans la situation et **la dynamique propres à chaque quartier**



**Les volets
thématiques**

- Ils traduisent **l'impératif d'engagement du droit commun** auprès des habitants et habitants des quartiers prioritaires pour répondre aux défis des projets de territoire
- Ils donnent **les orientations de chaque politique thématique de droit commun** sur les quartiers prioritaires



**Les axes
transversaux**

- Ils donnent **les grandes priorités ayant vocation à s'intégrer dans l'ensemble des projets de territoire et des volets thématiques** de la Convention territoriale

Les grands défis par territoires

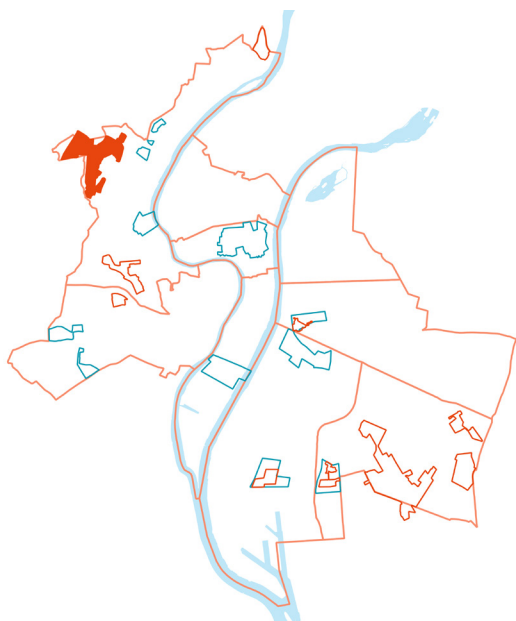




La Duchère

Défis du projet de territoire :

- Renforcer les cohésions sociales pour favoriser l'égalité des chances et le vivre-ensemble
- Renforcer la tranquillité du quartier
- Accompagner le développement et renforcer l'attractivité économiques au bénéfice de toutes les Duchérois-es
- Poursuivre le renouvellement urbain en prenant en compte les enjeux de la transition écologique
- Partager le projet, renforcer la participation habitante et citoyenne et faire rayonner le territoire



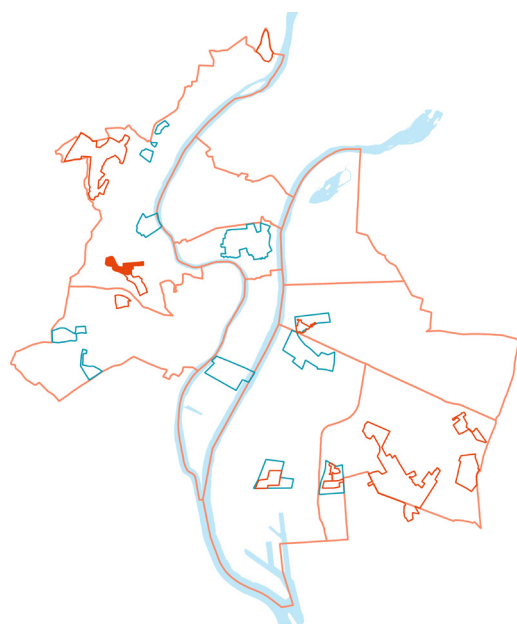
Après 20 ans de renouvellement urbain, le quartier de la Duchère a été profondément transformé sur le secteur du Plateau. Cette métamorphose, qui continue aujourd'hui sur les secteurs Sauvegarde et Château, s'est traduite par une plus grande mixité sociale avec l'arrivée de nouveaux habitants et habitantes. En dépit de l'amélioration de plusieurs indicateurs, d'un tissu associatif très développé et de nombreux équipements et services publics, le quartier reste caractérisé par une population fragile. Cinq grands défis ont été identifiés, dans lesquels se croisent 5 enjeux transversaux : le vivre-ensemble, les jeunes, les seniors, la transition écologique et alimentaire et l'attractivité du quartier.

Gorge de Loup



Défis du projet de territoire :

- Un quartier animé – Cultiver une animation de quartier autour d'un existant de qualité et de nouvelles propositions, fédératrices, comme l'Espace de Vie Sociale
- Plus de lien social habitants – Impliquer les habitants et les acteurs locaux dans la vie de quartier et les actions menées
- Les jeunesses en mouvement – Améliorer la situation des jeunes et leur donner des moyens d'agir
- Regards sur la Vallonnière – Poser un diagnostic sur le nouveau territoire prioritaire de la Vallonnière, et engager des réponses durables

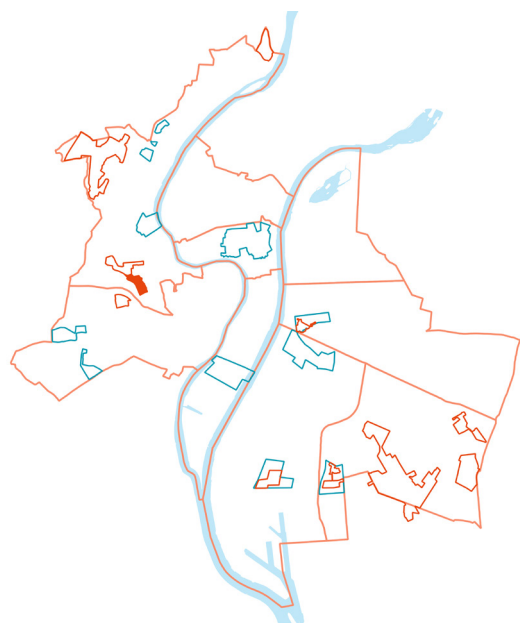


Gorge de Loup est un quartier qui présente de multiples usages et s'avère également bien relié au tissu urbain de la ville, à l'exception du secteur dit des « deux-amants ». Il dispose d'un campus universitaire attractif, d'une gare, du métro... Néanmoins, il peut aussi être considéré comme un « quartier de passages » qui manque d'espace de vie collective notamment d'espaces verts. Faire de Gorge de Loup un quartier animé, renforcer le lien social entre les habitants et améliorer la situation des jeunes constituent les grands défis du quartier, tout en engageant les travaux de diagnostic sur le nouveau territoire de la Vallonnière.



La Vallonnière

Défis du projet de territoire :



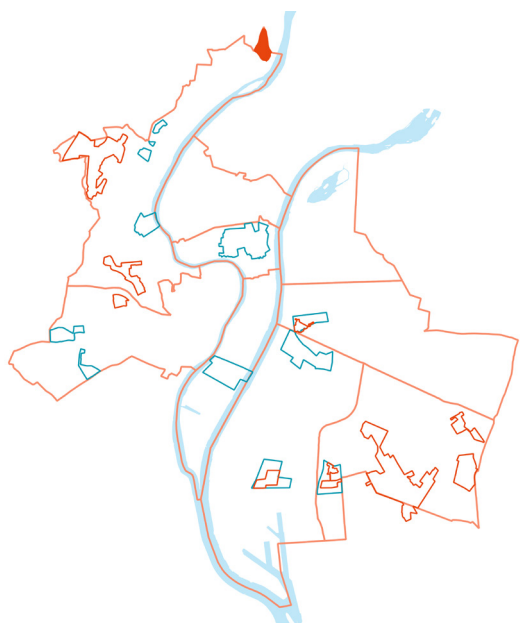
- Accompagner les enfants et les jeunes
- Favoriser l'accès aux droits, aux services et aux équipements
- Des espaces extérieurs pour un quartier animé
- Un local de proximité pour toutes et tous

La Vallonnière dispose d'une identité propre. Son positionnement géographique entre la plaine de Vaise au nord et le quartier de Champvert au sud, sur le plateau du 5^e arrondissement et sa topographie marquée par une importante dénivellation contribuent à faire du quartier un espace caractérisé par une relative cohérence sociale et urbaine. Les habitants, interrogés à l'occasion de l'élaboration de ce projet de territoire, évoquent fréquemment, lorsqu'ils sont satisfaits d'y résider, le « cadre agréable », le côté « atypique », le « calme », mais aussi la proximité avec les transports publics.

Le Vergoin



Défis du projet de territoire :



- Un quartier ouvert, une mobilité inclusive – Rapprocher les habitants de leur territoire et développer les usages entrants et sortants
- Accessibilité aux droits et aux services – Favoriser l'accès aux services, notamment en proximité et l'accès aux droits
- L'émancipation des jeunes – Renforcer les propositions pour les jeunes, et leur accessibilité, et favoriser leur participation active dans la vie locale
- Des ressources visibles – Construire une force publique et associative du Vergoin auprès des habitants

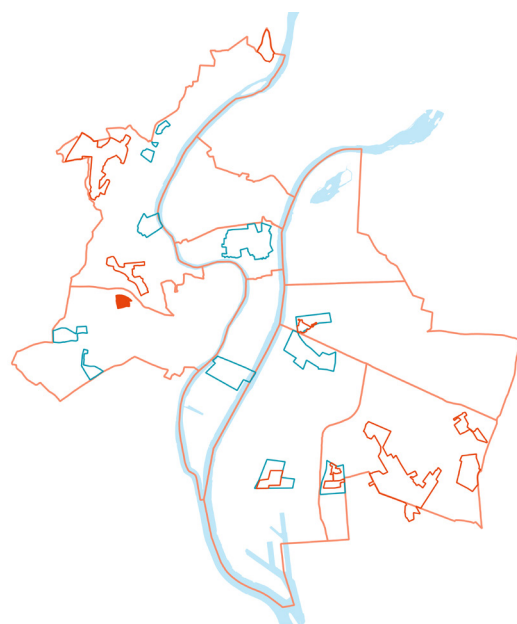
Quartier au vert et à taille humaine mais isolé géographiquement, le Vergoin souffre d'un manque de services de proximité et d'infrastructures. Les dynamiques habitants y sont présentes mais doivent être amplifiées. Le projet de territoire vise ainsi l'ouverture du quartier et le développement d'une mobilité inclusive; le renforcement de l'accessibilité aux services et aux droits; l'émancipation des jeunes; et enfin, le développement d'une force associative et institutionnelle pour développer la dynamique collective sur le quartier.



Soeur Janin

Défis du projet de territoire :

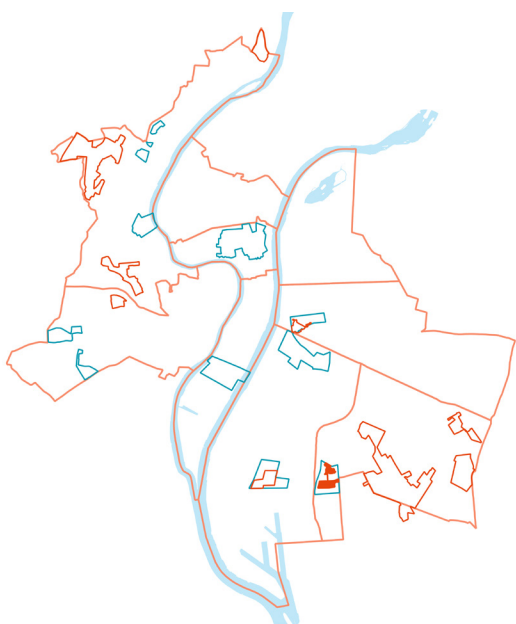
- Une dynamique bien-être – Développer l'animation du quartier et travailler sa dynamique commune autour de la thématique du bien-être
- Ambition jeunesse – Renouer avec une pleine offre ambitieuse d'animation jeunesse
- L'emploi pour toutes et tous – Répondre aux besoins des habitants en matière d'accès et de maintien dans l'emploi, en particulier les jeunes et jeunes adultes
- Un territoire d'habitants – Favoriser l'identité territoriale et renforcer le lien social à travers des actions concrètes et des partenariats locaux



Le quartier Soeur Janin, bien situé dans le 5e arrondissement malgré une desserte encore fragile, présente des indicateurs de précarité importants. C'est un quartier à taille humaine, où la vie associative est riche et où l'animation devrait s'etoffer significativement avec l'ouverture prochaine de nouveaux services publics de proximité. Développer l'animation du quartier autour des enjeux de bien-être et de développement du lien social constitue un défi d'ensemble, couplé à l'enjeu de renforcer l'animation jeunesse et de répondre aux besoins en matière d'accès et de maintien dans l'emploi.

Moulin à Vent

Défis du projet de territoire :



- Rendre le quartier agréable à vivre : apaisé et animé
- Répondre aux besoins de service des habitantes et habitants
- Assurer une éducation équitable aux enfants et jeunes

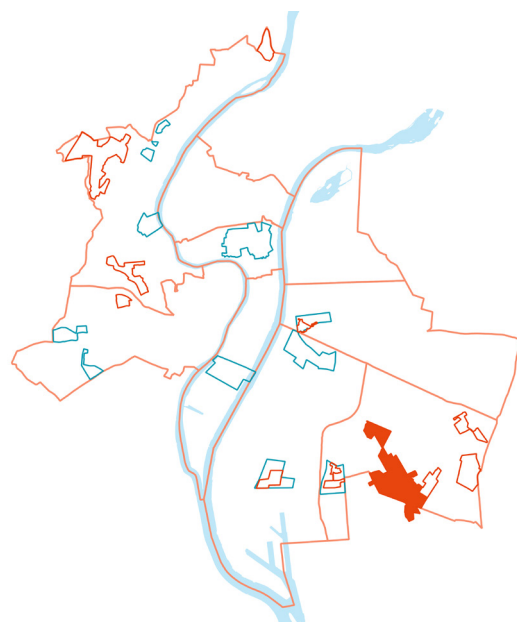
Éloigné des principales centralités que ce soit à Lyon ou Vénissieux et des principaux services à la population malgré des améliorations liées à l'arrivée du tramway en 2019, le quartier de Moulin à Vent connaît d'importantes fragilités et le sentiment de bien-être y est plus faible que dans les autres quartiers prioritaires de Lyon. Permettre aux habitants et habitantes de se sentir bien dans leur quartier, d'être en lien avec leurs voisins et voisines, mais aussi de bénéficier des services et commerces dont ils/elles ont besoin y apparaissent comme les défis majeurs. Assurer une éducation équitable aux enfants et jeunes est également un enjeu fort du quartier.



Etats-Unis

Défis du projet de territoire :

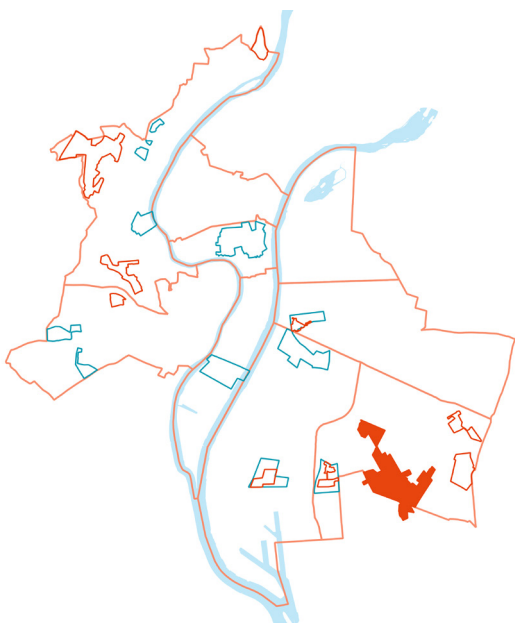
- Pour un quartier unifié et mosaïque
- Pour un quartier dimensionné et en adéquation aux besoins
- Pour un quartier apaisé
- Pour un quartier vivant et animer
- Pour un quartier attractif et rayonnant
- Pour un territoire d'accueil digne



Le quartier États-Unis est marqué par la cité Tony Garnier au centre du quartier qui représente un patrimoine historique et architectural remarquable composé d'une importante proportion de logements sociaux avec des niveaux de loyer parmi les plus bas de la Métropole. Les équipements et les services ne sont cependant pas répartis de manière égale sur l'ensemble du quartier, au détriment de sa partie sud, qui dispose d'équipements et de services moins nombreux. Prendre en compte la diversité et la fonction d'accueil du quartier pour mieux répondre aux besoins de habitants est un défi majeur qui s'articule à l'ambition de faire des Etats-Unis un quartier à la fois apaisé, vivant et animé, mais aussi rayonnant et attractif.



Défis du projet de territoire :



- Faire ensemble grâce à l'accueil de la diversité et de la valorisation de toutes et tous
- L'implication citoyenne et la consolidation du partenariat au cœur de la vie du quartier
- Un territoire qui change avec une démarche d'accompagnement habitant sur mesure
- Œuvrer pour la pérennisation des actions de lien social et d'accès aux droits comme démarches d'inclusion sociale

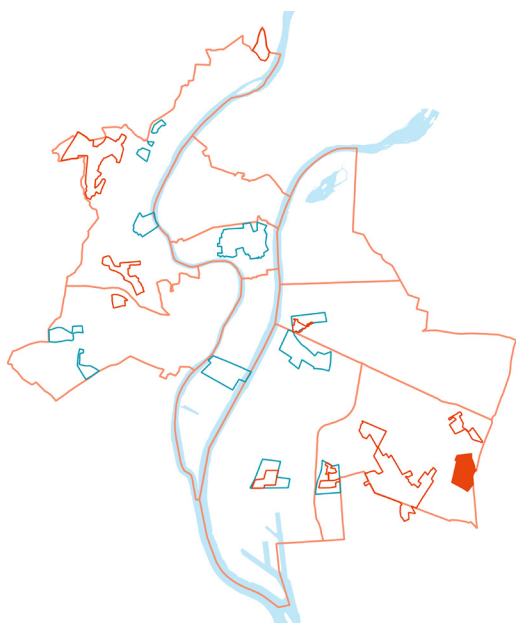
Le quartier de Langlet-Santy se caractérise par un habitat dense qui présente des ruptures urbaines et sociales notables. Le projet urbain en cours vise à conserver la vocation résidentielle du quartier, en garantissant une continuité avec le secteur de la Plaine. Malgré sa fragilité sociale et économique, le quartier bénéficie de nombreuses initiatives innovantes. Dans cette dynamique, le faire ensemble et le développement de l'implication citoyenne sont au cœur des défis de ce quartier en transformation, qui nécessite également une démarche d'accompagnement sur-mesure et une pérennisation des actions de lien social et d'accès aux droits.



Mermoz

Défis du projet de territoire :

- Faciliter les parcours des « Jeunesses » à Mermoz
- Accompagner la capacité d'action des habitant·e·s
- Faciliter l'appropriation de la transformation urbaine du quartier
- Promouvoir les enjeux de la transition écologique



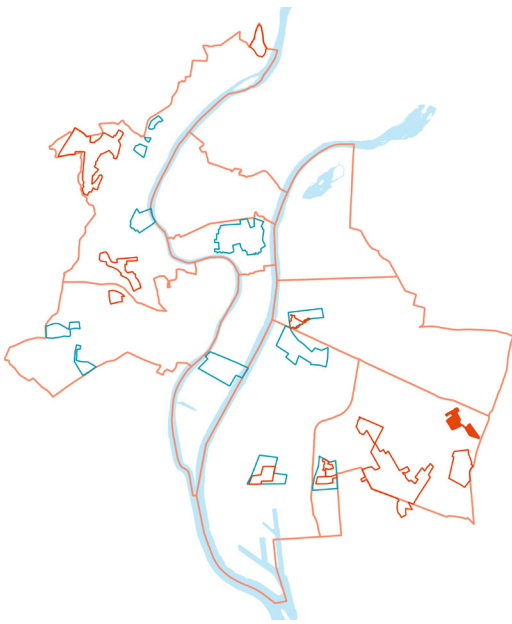
Bien pourvu en offre de transports et en équipements, le quartier de Mermoz a connu d'importantes reconfigurations urbaines et sociales avec la rénovation de la partie nord du quartier, qui se poursuivent actuellement au

sud dans le cadre du programme national de renouvellement urbain (NPRNU). Si le quartier de Mermoz connaît des difficultés, notamment liées à la fragilité sociale et économique de sa population, il dispose cependant de nombreux atouts et supports. L'épanouissement des jeunes et le renforcement de la capacité d'action des habitants sont des défis majeurs, en lien avec l'enjeu d'accompagner les habitants dans les mutations en cours. Enfin, la transition écologique est également un levier d'innovation et de solidarité.



Défis du projet de territoire :

- Proposer un accompagnement des habitant-es en fonction de leur spécificité
- Créer du lien entre les personnes
- Améliorer le cadre de vie et les logements
- Assurer une éducation équitable aux enfants du quartier



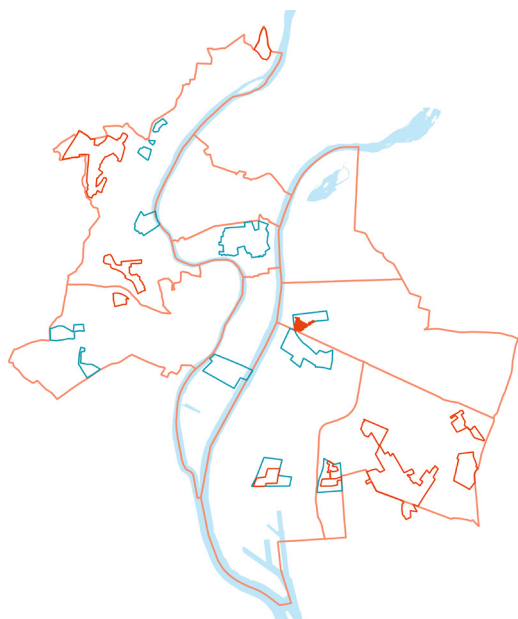
Le QPV Laënnec se situe dans le 8ème arrondissement de Lyon ; il est composé de deux parties distinctes « Est et Ouest ». Ces deux secteurs sont au centre du grand quartier Laënnec. La partie Ouest comprend

plusieurs ensembles d'habitations : logements sociaux et copropriétés ainsi que le Centre Social Laënnec et une église. La partie Est comprend l'ensemble d'habitat social GLH « cité Laënnec » avec la présence de l'épicerie sociale Epi c'est Bon. Le QPV comprend environ 1 300 logements et une population de 1842 habitant-es. L'ensemble du quartier, malgré sa proximité immédiate avec les secteurs Grange Blanche et Mermoz et sa bonne desserte en transports en commun, reste relativement enclavé par la présence de grandes emprises non traversables (facultés, zones d'activité, fondation Richard, secteurs pavillonnaires).



Moncey-Voltaire-Guillotière

Défis du projet de territoire :



- Renforcer l'accès aux droits
- Confirmer l'hospitalité du territoire
- Une offre ajustée au niveau des besoins d'une jeunesse plurielle à mieux comprendre et saisir
- Travailler à un environnement inclusif et un cadre de vie de qualité
- Confirmer le dialogue avec ceux qui ont l'usage du territoire

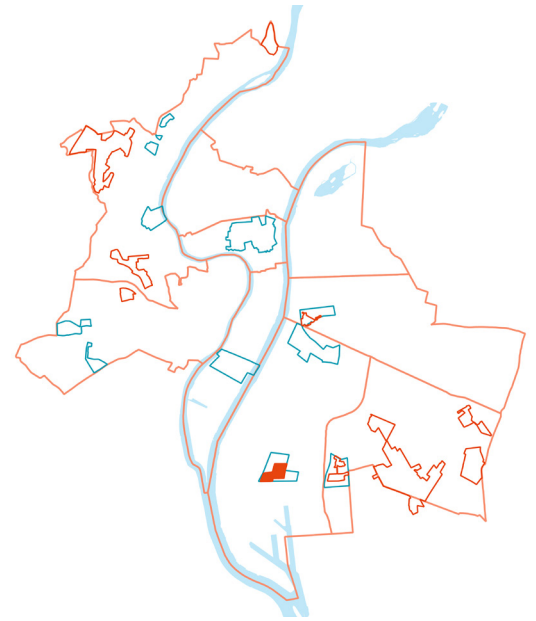
Le territoire Moncey Voltaire Guillotière est composé de trois sous-quartiers : Moncey qui est un Quartier Politique de la Ville ainsi que Voltaire et Guillotière qui sont des Quartiers Prioritaires Métropolitains. Le territoire Moncey-Voltaire-Guillotière compte au total environ 9 400 habitants. Le quartier est un territoire aux multiples fonctions : résidentielle, d'accueil et d'intégration, de passage... On note de fortes problématiques sociales au sein de cette population multiculturelle : une forte pauvreté sur le quartier, des poches de précarité peu visibles car fondues au sein d'une population importante de cadres, un lien social fortement questionné, une problématique de l'accès aux droits. L'ensemble du quartier bénéficie des effets du projet Place Gabriel Péri.

Cités sociales de Gerland



Défis du projet de territoire :

- Contribuer à améliorer la sécurité des habitants et des acteurs sociaux : condition sine qua non à la cohésion sociale
- Renforcer les acteurs locaux à travers la stratégie de développement social territorial, en lien avec le volet social du projet Cité Jardin
- Répondre aux besoins du cadre de vie en renforçant la proximité, la participation habitante et la gestion d'attente autour du projet Cité Jardin
- Contribuer à structurer des réponses adaptées aux précarités sociales, de santé alimentaires ou culturelles



En 2024, le périmètre de la géographie prioritaire des Cités sociales de Gerland s'élargit pour inclure désormais les trois immeubles de la résidence Alexandre Charbin au nord. Le territoire prioritaire des Cités Sociales de Gerland compte donc maintenant 1694 habitants. Situés au coeur du quartier de Gerland, les habitants des Cités Sociales de Gerland vivent dans un secteur en transformation, notamment urbaine, sociale, mais aussi économique, avec l'arrivée d'une nouvelle dynamique entrepreneuriale. L'ensemble du quartier bénéficie de la dynamique liée au projet Cité Jardin.



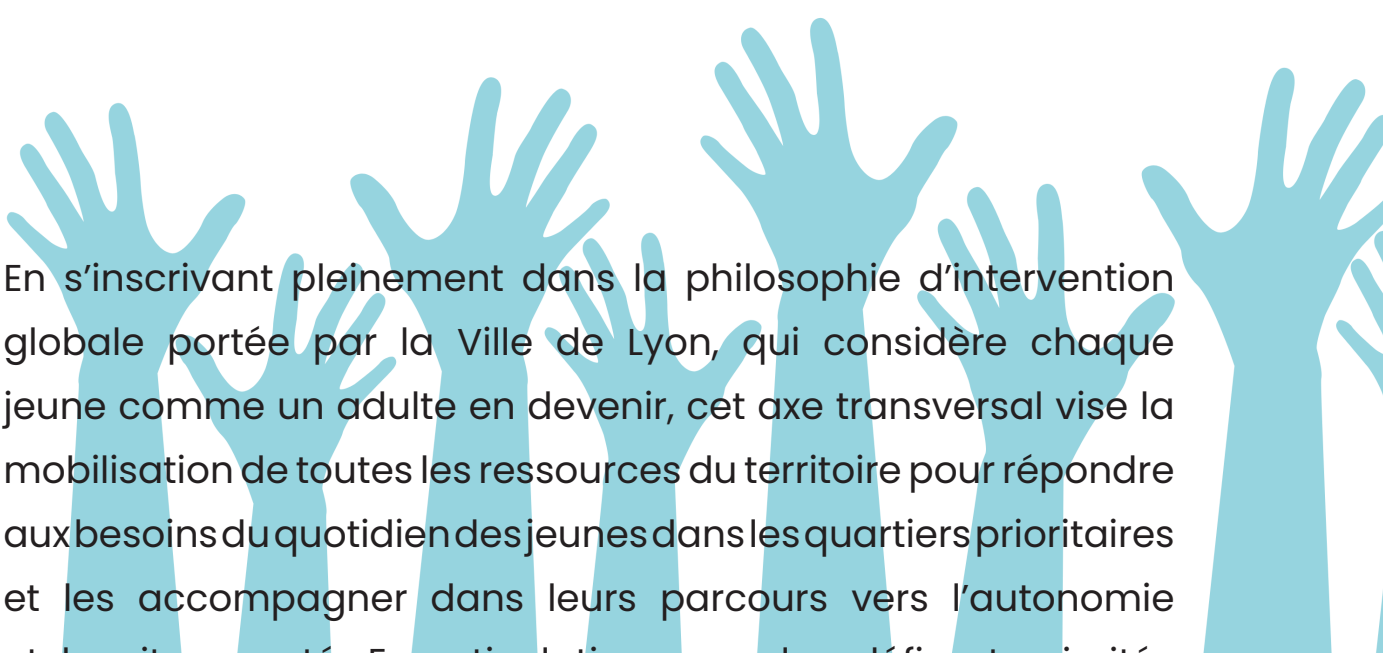
Les axes stratégiques transversaux

Les jeunesses

**Une philosophie
générale
d'intervention
en direction des
jeunesses**

**Des axes
d'intervention
structurants,
articulés à
l'ensemble des
politiques publiques**

**Renforcer la
coordination des
interventions
auprès des
jeunes**



En s'inscrivant pleinement dans la philosophie d'intervention globale portée par la Ville de Lyon, qui considère chaque jeune comme un adulte en devenir, cet axe transversal vise la mobilisation de toutes les ressources du territoire pour répondre aux besoins du quotidien des jeunes dans les quartiers prioritaires et les accompagner dans leurs parcours vers l'autonomie et la citoyenneté. En articulation avec les défis et priorités identifiés dans les projets de territoire et les volets thématiques, le renforcement des coordinations des interventions auprès des jeunes constitue un levier d'action prioritaire.

La transition écologique



Les quartiers prioritaires sont dans une situation largement subie de sobriété et de faible empreinte carbone. La communication sur la transition écologique et solidaire doit y être adaptée, en développant la formation des acteurs et en renforçant les réseaux d'acteurs engagés dans la transition écologique au sein des quartiers. Priorité est également donnée à l'accès à une alimentation saine, durable et accessible, mais aussi à la rénovation énergétique et à la végétalisation, comme autant de leviers d'amélioration des conditions de vie, d'émancipation et de développement du lien social.

**L'accès à une
alimentation
saine, durable
et accessible**

**La rénovation
énergétique
des
logements**

**Améliorer
les
mobilités**

**La
végétalisation
des
quartiers**

L'accès aux droits, la lutte contre le non-recours et la lutte contre les discriminations

**Consolider
une
démarche
d'observation
partagée**

**Faire connaître,
territorialiser et
adapter l'offre
d'accès aux droits
de lutte contre les
discriminations**

**Mettre en réseaux
les acteurs et
développer les actions
de formation des
professionnels en
relation avec le public**

**Rapprochement
des services
municipaux
auprès
des QPV**

**Favoriser la
reconnaissance
des mémoires
minoritaires
et des
femmes**

Garantir l'effectivité des droits constitue un enjeu essentiel pour agir sur les inégalités, la pauvreté et les discriminations en vue d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires. La présente convention s'attache, en ce sens, à faire de la lutte contre le non-recours aux droits, mais aussi contre toutes les formes de discriminations, des leviers d'intervention communs à l'ensemble des politiques publiques. Elle vise notamment un objectif d'adaptation des services publics aux besoins des habitants des quartiers prioritaires, dans une logique d'aller-vers et de simplification de leurs parcours d'accès aux droits.

La participation citoyenne

La relance d'une dynamique de participation constitue un objectif central pour la présente convention. Cela se traduit notamment par la volonté de soutenir une diversification des formes de la participation, tant du point de vue des formats pouvant être proposées que du soutien apporté aux initiatives des habitants et des habitantes. Assurer la continuité et la régularité des engagements participatifs dans le temps constitue, dans cette perspective, un enjeu décisif de réussite, qui sera pleinement intégré aux modalités de gouvernance de la convention.

Une association des habitants tout au long du processus d'évaluation de la CTL puis de l'élaboration de la nouvelle CTL à maintenir et renforcer

De multiples dynamiques locales bien au-delà des seuls Conseils Citoyens

Un temps fort habitants chaque année : une année information/formation, l'autre année une redevabilité sur la CTL

Association des instances habitantes aux programmations (appels à projet)

Une participation adaptée aux QPV, continue et redevable



Les volets thématiques

Lien social

**Rôle fondamental
du lien social pour
l'émancipation
individuelle et
collective**

**Investissements
forts des structures
Centres Sociaux,
MJC et autres dans
les quartiers**

**Renforcement des
dynamiques entre
collectifs en veillant à
toutes les formes de
mixité : sociales, de genre,
culturelles, d'âges...**

**Favoriser les logiques
ascendantes prenant en
compte prioritairement
et le plus possible les
collectifs les plus en
situation de ségrégation**

**Soutenir le
développement
de projets
collectifs locaux**

Le renforcement de la cohésion sociale repose sur la lutte contre les inégalités et le développement du lien social. Celui-ci, affaibli par la ségrégation territoriale et l'anonymat urbain, nécessite l'émancipation individuelle et collective. Il s'agit de renforcer les dynamiques collectives pour les plus démunis et de promouvoir les mixités sociales. La Ville de Lyon soutient les associations d'éducation populaire pour encourager l'engagement citoyen dans les quartiers. Ces acteurs jouent un rôle clé en tissant des liens entre habitants, en favorisant la coopération et en participant au développement local.

Santé

La santé, définie par l'OMS comme un bien-être complet, est cruciale pour le développement social. La charte d'Ottawa la considère comme une ressource multidimensionnelle, s'inscrivant dans les domaines de l'action sociale, de la prévention de la délinquance, du sport, de l'habitat, des déplacements urbains, de la culture, de la lutte contre les discriminations, de l'emploi et de l'environnement. En ce sens, la présente convention vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. A l'échelle des quartiers prioritaires, des enjeux d'accès aux droits et aux soins sont prégnants, et nécessitent le développement d'une prévention et du soin en proximité, notamment en matière d'alimentation, d'activité physique, ou santé mentale.

**Faciliter l'accès
aux droits
de santé
et aux soins**

**Développer des
actions de
prévention et
promotion santé**

**Soutenir
l'offre
de soin de
proximité**

**Prévention
et lutte
contre
la pollution**

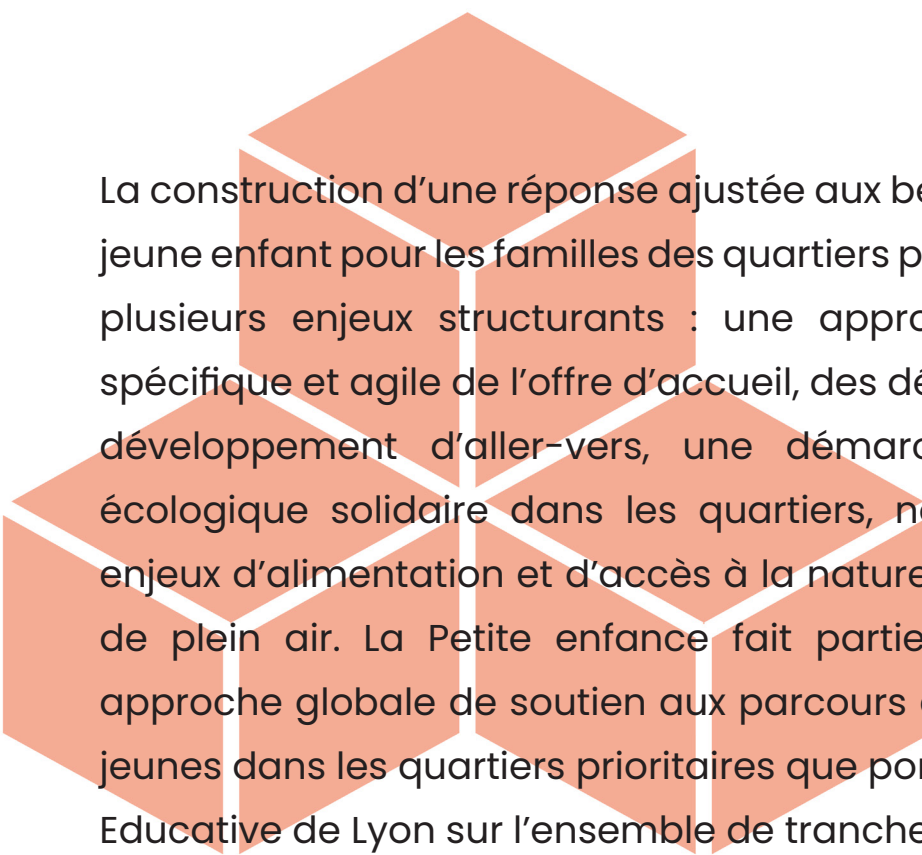
Petite enfance

**Adapter l'offre
d'accueil aux
besoins spécifiques
des habitants
des quartiers
prioritaires**

**Faire du soutien à la
parentalité un enjeu
clé du développement
social et éducatif
dans les quartiers
prioritaires**

**La Petite Enfance
au coeur des
enjeux de
développement
de la prévention-
santé et éducatif**

**Mettre en oeuvre
une transition
écologique solidaire
en Petite Enfance
dans les quartiers
prioritaires**



La construction d'une réponse ajustée aux besoins d'accueil du jeune enfant pour les familles des quartiers prioritaires recouvre plusieurs enjeux structurants : une approche d'adaptation spécifique et agile de l'offre d'accueil, des démarches de développement d'aller-vers, une démarche de transition écologique solidaire dans les quartiers, notamment sur les enjeux d'alimentation et d'accès à la nature par la pédagogie de plein air. La Petite enfance fait partie intégrante d'une approche globale de soutien aux parcours des enfants et des jeunes dans les quartiers prioritaires que porte la Cité Educative de Lyon sur l'ensemble de tranche d'âge 0-25 ans.

Education

Le volet Éducation s'inscrit dans les ambitions portées par le Projet éducatif de Lyon 2021-2026, visant à soutenir la réussite, le bien-être et l'émancipation des enfants de 2 à 16 ans dans les QPV. Outil de lutte contre les inégalités sociales et territoriales fondé sur la mise en synergie des interventions de chacun et l'accentuation de la mobilisation des moyens de droit commun, la convention propose 5 axes de travail pour une politique éducative adaptée sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, s'appuyant sur la Cité éducative de Lyon dont le Programme de Réussite Éducative. La Cité éducative de Lyon vise à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire et maintenant généralisée à l'ensemble des QPV lyonnais.

**Structurer une démarche
interinstitutionnelle
d'observation et de suivi
des inégalités sociales et
éducatives pour mieux
orienter nos actions**

**Renforcer la
mixité scolaire
comme levier
de la réussite
éducative**

**Conforter les
parents dans tous
les lieux d'éducation
et les soutenir dans
leur rôle d'éducateur**

**Renforcer l'offre de
loisirs périscolaire
et extrascolaire
dans les quartiers
prioritaires**

**Faire de la transition
écologique un levier
en réponse aux
enjeux de santé
globale des enfants**

Prévention-sécurité

Les habitants des quartiers prioritaires déclarent moins souvent avoir été exposés à un acte délinquance, alors qu'ils affirment moins fréquemment se sentir en sécurité dans leur quartier que ceux résidant hors quartier prioritaire. Ce paradoxe fait apparaître un constat d'intériorisation de l'exposition aux actes de délinquance et de discrimination par les habitants des quartiers prioritaires. Ce constat appelle le déploiement de réponses partenariales adaptées en matière de prévention-sécurité dans les quartiers, notamment à travers les leviers de la prévention et de la médiation, du traitement des problématiques de tranquillité publique, mais aussi de l'accès aux droits.

**Consolider les
démarches
de prévention
sociale et
éducative auprès
des 12-25 ans**

**Approfondir le
partenariat avec
la Métropole pour
renforcer les actions
de la prévention
spécialisée auprès
des 12-25 ans**

**Assurer un traitement
des problématiques
de tranquillité
publique et
d'insécurité dans les
quartiers prioritaires**

**Renforcer les
actions de
médiation dans
un partenariat
renouvelé**

**Consolider l'accès
au droit et l'aide
aux victimes,
en particulier
en direction
des personnes
vulnérables**

Emploi-insertion

Du fait de la surreprésentation des personnes les plus éloignées de l'emploi en QPV et de l'impact du chômage et de la précarisation de l'emploi, une attention particulière est portée sur ces quartiers pour déployer des actions visant le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées, pour permettre leur émancipation économique et redonner, par l'emploi, un sens, une vocation et une utilité sociale à toutes et tous. Au-delà de renforcer l'accompagnement à l'emploi et à l'insertion dans les quartiers, l'enjeu est aussi d'adapter la réponse aux spécificités des publics prioritaires, dans une logique qui implique de penser d'autres modes de faire.

**Accompagner tous
les publics selon
leurs aspirations
et leurs besoins**

**Accueillir et
accompagner
dans la
proximité**

**Réduire l'impact
des freins à
l'accès et au
maintien dans
l'emploi**

**Renforcer
le lien
avec les
entreprises**

**Accompagner
les
transitions
professionnelles**

Habitat et renouvellement urbain

Prenant place au cœur des objectifs portés par la stratégie Habitat et le Plan climat de la Ville de Lyon, le volet Habitat et renouvellement urbain de la convention territoriale de Lyon 2024-2030 vise à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires, à travers l'accès à des logements abordables, adaptés et confortables. Dans des quartiers où l'offre de logements se heurte à des problématiques écologiques, sanitaires et sociales, certaines zones sont ou seront concernées par une requalification urbaine, venant faire évoluer les espaces urbains et résidentiels ainsi que la qualité des logements et les parcours résidentiels de certains habitants.

**Développer,
diversifier et
équilibrer
l'offre de
logement**

**Transition
écologique, santé et
bien-être au cœur
des requalifications
urbaines à venir**

**Suivre les opérations
de renouvellement
urbain en cours et à
venir**

**Soutenir la mobilité
et les parcours
résidentiels**

**Renforcer
l'accompagnement
social des locataires
du parc social**

Développement économique

Depuis 2015, le volet développement économique en QPV s'articule avec les besoins les stratégies territoriales et les besoins des habitants pour l'accès à l'emploi, ce qui a permis le développement d'actions emblématiques, et amenant aujourd'hui de nouveaux axes d'intervention à développer. La nouvelle convention propose quatre axes prioritaires, notamment sur le développement du commerce de proximité, mais aussi de stratégies d'implantation d'entreprises et des activités économiques durables. Le développement d'une économie durable et résiliente au service du territoire s'inscrit également dans l'accompagnement et la formation des créateurs d'entreprises dans les quartiers et le soutien aux acteurs économiques.



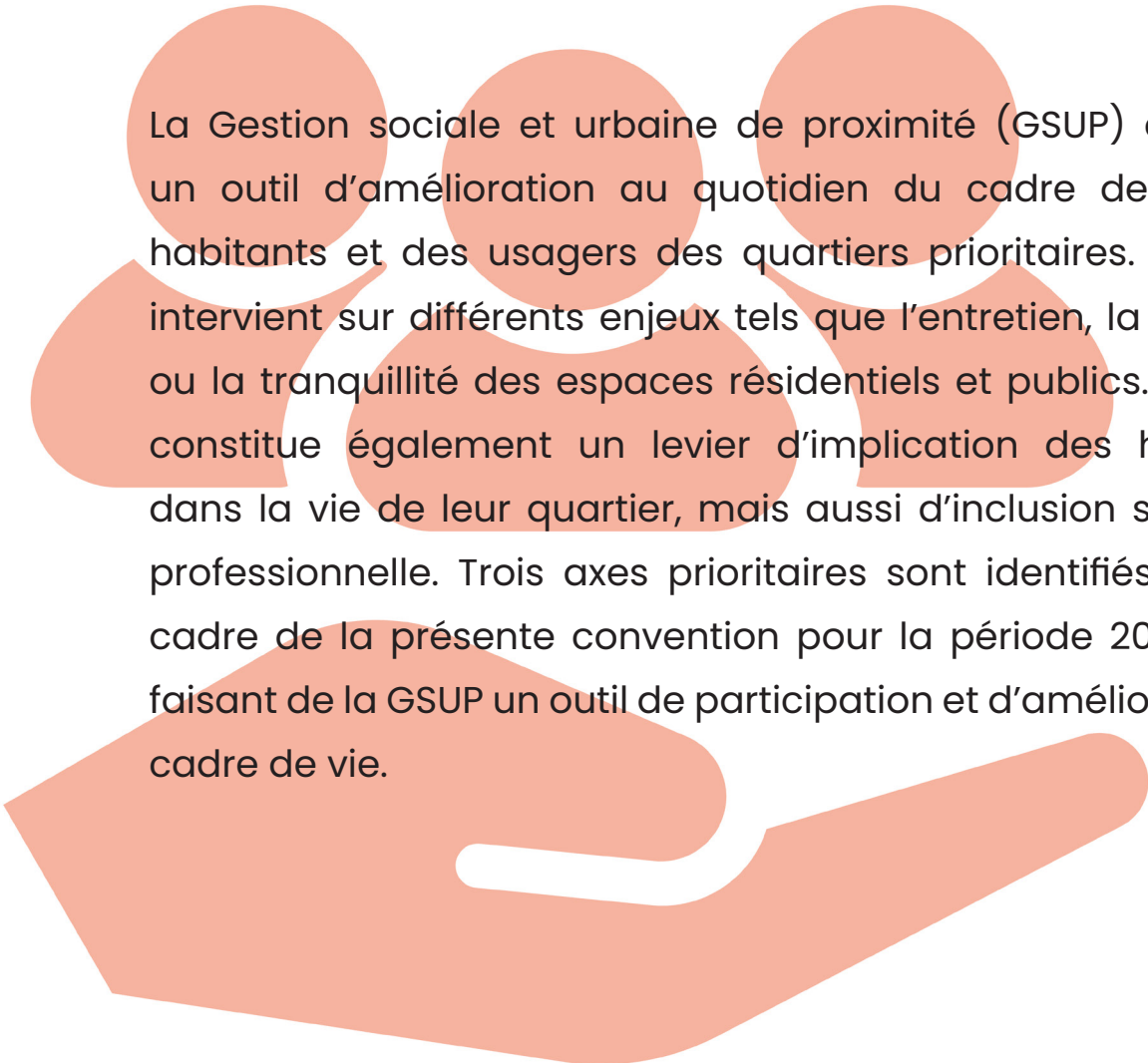
**Favoriser
l'implantation
et le maintien
du commerce
de proximité et
d'activités résilientes**

**Favoriser les stratégies
d'implantation
d'entreprises et réunir
les conditions du
développement d'activités
économiques durables
dans les quartiers**

**Accompagner
les créateurs
d'entreprise dans
les quartiers**

**Favoriser l'accès à la
formation et à l'emploi
des habitants par le
soutien aux acteurs
économiques**

Gestion sociale et urbaine de proximité



La Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un outil d'amélioration au quotidien du cadre de vie des habitants et des usagers des quartiers prioritaires. Cet outil intervient sur différents enjeux tels que l'entretien, la propreté ou la tranquillité des espaces résidentiels et publics. La GSUP constitue également un levier d'implication des habitants dans la vie de leur quartier, mais aussi d'inclusion sociale et professionnelle. Trois axes prioritaires sont identifiés dans le cadre de la présente convention pour la période 2024-2030, faisant de la GSUP un outil de participation et d'amélioration du cadre de vie.

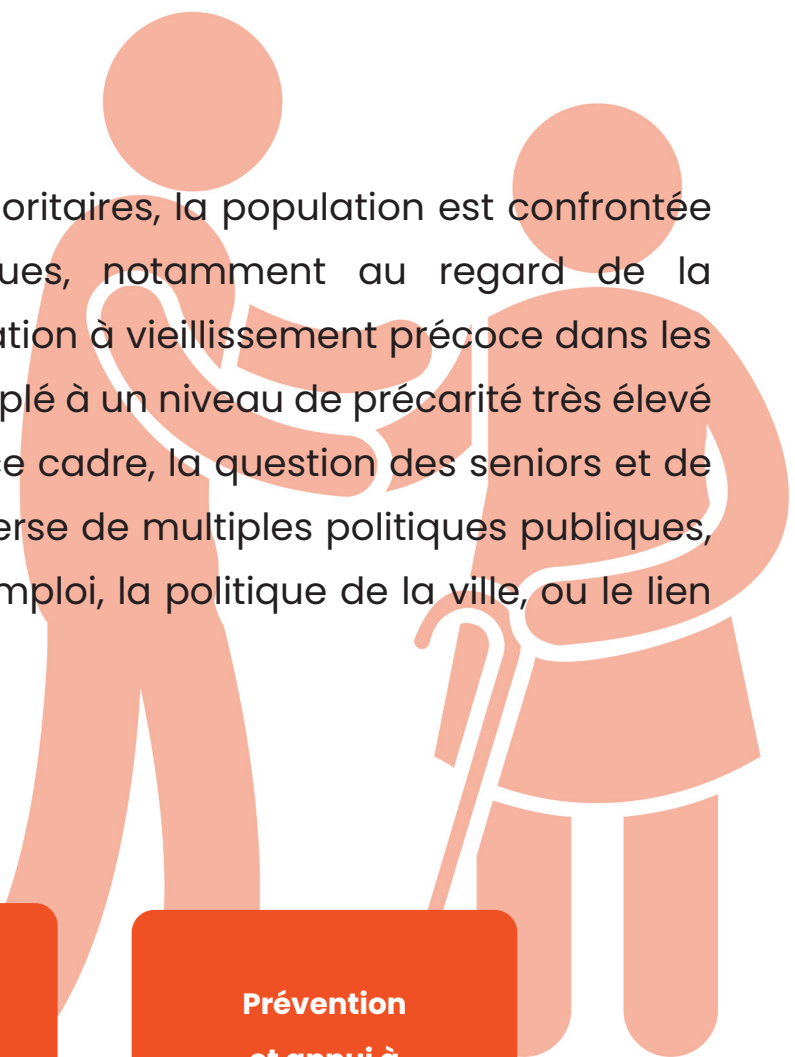
**Réaffirmer la GSUP
comme levier de
participation et
d'inclusion des
habitants**

**Un outil
d'amélioration
du cadre de vie
intégrant les enjeux
sociaux, sanitaires
et écologiques**

**Renforcer la mise
en réseau des
professionnels
dans une logique
d'innovation**

Seniors

Au sein des quartiers prioritaires, la population est confrontée à des enjeux spécifiques, notamment au regard de la concentration de population à vieillissement précoce dans les quartiers prioritaires couplé à un niveau de précarité très élevé pour ces publics. Dans ce cadre, la question des seniors et de l'intergénérationnel traverse de multiples politiques publiques, notamment la santé, l'emploi, la politique de la ville, ou le lien social.



**Accès et
maintien dans
l'emploi des
jeunes seniors
avant la retraite**

**Prévention
et appui à
l'autonomie
(dont les spots
seniors)**

**Insertion
des résidences
dans les
quartiers**

**Enjeu
d'adaptation
des logements
et des parcours
résidentiels**

Sports



Dans les quartiers populaires, une sous-représentation des pratiques sportives licenciées marque un enjeu fort de ce volet thématique. Néanmoins, les activités sportives se pratiquent de plus en plus en autonomie, hors cadre fédéral, et notamment dans l'espace public en accès libre, visant le bien-être plutôt que la compétition. Alors que le sport est un levier d'émancipation et de découverte important, ces pratiques sont à diagnostiquer, afin de veiller à la promotion du sport comme levier éducatif et culturel, et intégrer la santé et la prévention de l'isolement.

**Construire une démarche
de diagnostic sur
les pratiques et les
équipements en matière
d'activités physiques et
sportives dans les
quartiers prioritaires**

**Le sport, un levier
d'émancipation
et de découverte
éducative,
sociale et culturelle**

**Santé et prévention
de l'isolement
au cœur du
développement des
activités physiques
et sportives**

Culture

Le volet culture de la présente convention est un levier vers la mise en œuvre des droits culturels dans les quartiers prioritaires en respectant la diversité et en facilitant l'accès aux ressources locales et urbaines. Dans ce cadre, tous les âges de la vie sont concernés, notamment par la promotion artistique, en appui aux structures culturelles et locales et à la coopération entre acteurs. A travers des actions clés, la culture est un outil pour aller vers d'autres politiques publiques : implication des habitants, lien social...

Accompagner et assurer la mise en œuvre des droits culturels

Généraliser et accompagner la mise en place de démarches d'éducation artistique et culturelle

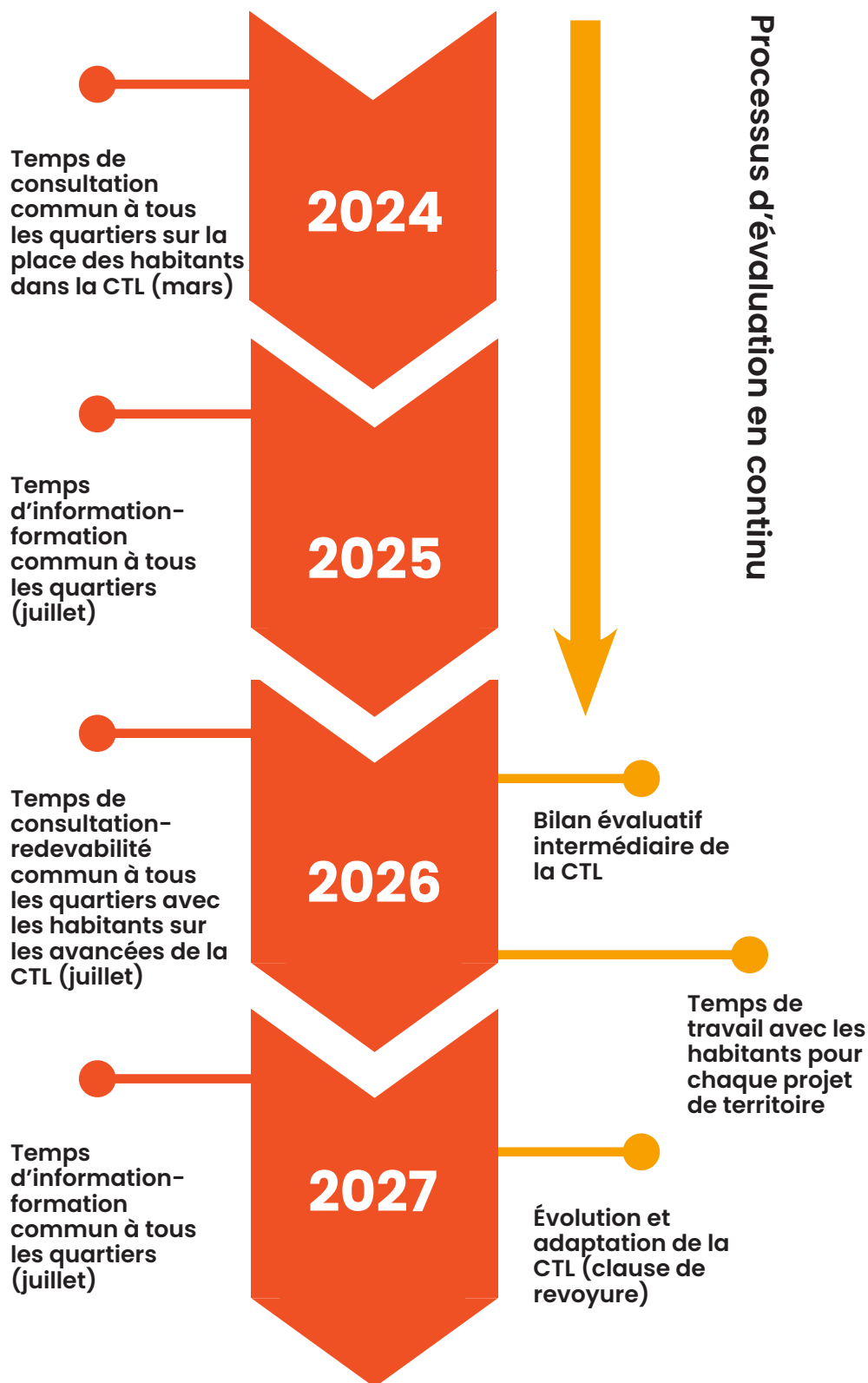
Travailler à la présence d'artistes et d'équipes artistiques dans les lieux de vie des Lyonnais.es

La culture doit être présente et étroitement liée avec les autres politiques publiques en œuvre dans la Cité

La gouvernance de la CTL

Les temps forts de la participation habitante

L'évaluation de la CTL



Une CTL porteuse de transformations **pour les habitants et habitantes des quartiers prioritaires**

1

Donner toute sa place
à la participation
des habitants et
des habitantes en
soutenant le pouvoir
d'agir

2

Améliorer l'acceptabilité
sociale de la Politique
de la Ville : un enjeu
de cohésion sociale à
l'échelle de la Ville et du
quartier

3

Mieux mobiliser le droit
commun et l'adapter
lorsque cela est
nécessaire

**Un enjeu quantitatif par
l'amplification des moyens à la
mesure des besoins**

**Un enjeu qualitatif par
l'adaptation et le sur-mesure**

Conclusion

En cohérence avec le Contrat de ville de la Métropole de Lyon 2024-2030 signé le 12 avril 2024, la signature de la Convention territoriale de Lyon (CTL) le 9 juillet 2024 et finalisée en mars 2025, entérine les orientations qui guideront les institutions publiques ainsi que leurs partenaires associatifs et les habitants dans la mise en œuvre de la Politique de la ville à l'échelle des 12 quartiers prioritaires que compte la commune pour la période 2024-2030.

Point de départ d'une dynamique de travail au quotidien dans les quartiers prioritaires, le pilotage de la CTL sera jalonné de plusieurs moments-clés tout au long de sa mise en œuvre, afin de pouvoir l'adapter au gré de l'évolution des besoins.

D'ores-et-déjà, l'année 2024 a vu s'élaborer, en concertation avec les habitantes et les habitants, quatre nouveaux projets de territoires : Moncey-Voltaire-Guillotière (3e et 7e), Cités sociales de Gerland (7e), Laennec (8e) et La Vallonnière (9e).

L'année écoulée a été également marquée par l'approfondissement du travail engagé sur plusieurs enjeux clés maintenant intégrés à la CTL début 2025 : la finalisation des feuilles de route opérationnelles pour chaque volet thématique et chaque projet de territoire ; la généralisation des Cités éducatives à l'ensemble des quartiers prioritaires de Lyon pour les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans intégrant la finalisation d'un volet thématique consacré aux enjeux de la petite enfance ; la consolidation des démarches alimentation dans les quartiers prioritaires.

Parallèlement, la démarche d'évaluation en continu de la CTL avance pour contribuer au pilotage opérationnel de la convention, rendre compte annuellement des actions et processus mis en œuvre, mesurer les engagements et les impacts de l'action publique partenariale, mais aussi d'éclairer la décision sur les inflexions à apporter aux orientations de la convention.

